



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Formation au tir des gendarmes réservistes

Question écrite n° 18114

Texte de la question

M. Pierrick Berteloot attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la formation au tir des gendarmes réservistes. La gendarmerie nationale bénéficie, en cas de besoin, du renfort de plusieurs milliers de réservistes. Ces derniers seront fortement sollicités lors d'événements majeurs tels que les jeux Olympiques de Paris, les commémorations du 80e anniversaire du Débarquement en Normandie, ou encore en cas de crises urgentes comme les émeutes en Nouvelle-Calédonie. Pour exercer leurs fonctions, les réservistes suivent une formation au tir. Cependant, cette formation semble actuellement trop limitée, en raison des contraintes de ressources et d'infrastructures disponibles. Il est pourtant crucial que les forces de l'ordre, y compris les réservistes, soient correctement formées à l'usage de leurs armes, surtout dans le contexte actuel de tensions et de menaces terroristes pesant sur la France. Afin d'améliorer la formation continue des gendarmes réservistes, il serait opportun de leur permettre d'obtenir une licence de tir *via* un soutien spécifique. Cela leur offrirait un entraînement régulier sans surcharger davantage les infrastructures existantes. Il lui demande donc s'il va examiner ces propositions visant à renforcer la formation au tir des gendarmes réservistes.

Données clés

Auteur : [M. Pierrick Berteloot](#)

Circonscription : Nord (15^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18114

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : [Intérieur et outre-mer](#)

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2024](#), page 4175

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)